

Accusé de réception en préfecture
054-245400604-20210914-09-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10

Date de convocation 8 septembre 2021

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents : Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Pascal BARTOSIK.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ZAE Haute Epine à Saizerais – vente de terrain à la SCI JONENCE

N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

L'entreprise Acces Services Lorraine est une EURL dont le gérant est Monsieur Jonathan DEMOLLE. Cette entreprise est spécialisée dans tout domaine de la fermeture du bâtiment et de la serrurerie/métallerie : montage, fabrication, pose, réparation, entretien et dépannage des fermetures de bâtiments métalliques ; tous travaux démontage, de fabrication, de pose, de réparation, d'entretien et de dépannage des menuiseries métalliques et de serrurerie ; tous travaux de montage, de fabrication, de pose, de réparation, d'entretien et de dépannage des menuiseries PVC, des automatismes de portes et portails et de tous types d'automatismes de fermeture.

Elle a été créée le 11 juin 2013 et son siège social est actuellement situé à Montenois au domicile du gérant. Le site actuel de l'entreprise n'est plus adapté au développement de son activité. En effet, le chiffre d'affaires de la société est en constante progression depuis sa création et elle emploie actuellement 5 salariés en CDI.

Monsieur DEMOLLE souhaite acquérir 2 000 m² sur le lot n°1 de la ZAE Haute Epine à Saizerais. Cette acquisition s'effectuera par la SCI JONENCE. Le développement de l'entreprise passera par cette acquisition afin de lui permettre d'augmenter sa surface d'activité, améliorer les conditions de travail, sa surface de stockage intérieure et l'accès des poids lourds pour la livraison de ses matières premières.

Il vous est proposé de fixer le prix de vente de ces terrains à 23 € HT/m².

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable des domaines,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente d'un terrain de 2 000 m² à la SCI JONENCE, destinée à la construction d'un bâtiment et d'espaces d'activités sur la base de 23 € HT le m² et la signature de l'acte de vente qui devra intervenir dans les 24 mois.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de la Ravinelle à Nancy comme conseil en charge d'établir les actes liés à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGR LIC